



Département des YVELINES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE  
Canton de Bonnières-sur-SeineMAIRIE  
DE  
CONDÉ-SUR-VESGRE

lundi 20 juillet 2026

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence LION, Maire.

**Étaient présents :** MM Florence LION, Éric DEHAYNIN, Aurore MALMAISON, , Marianne MONNIN, Jonathan TWITCHIN, Emilie COULBAULT, Alexandra VILLATE, Stephen BOUNDA, Thierry BEGUE, Brigitte LAUVAUX, Emilie BOISMAL.

**Étaient absents excusés représentés :** Luc REGAL a donné pouvoir à Emilie BOISMAL, Christine VALLAGE a donné pouvoir à Aurore MALMAISON, Thierry LENNE a donné pouvoir à Jonathan TWITCHIN, Yann BOUTHILLON a donné pouvoir à Emilie COULBAULT.

Après avoir annoncé les membres présents, représentés et absents, et le quorum atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Marianne MONNIN se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

**Avant ouverture de la séance,** Mme le maire précise que la séance est filmée. La caméra est dirigée vers les conseillers. L'enregistrement sera disponible sur le site de la commune accessible à tous.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2026**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 avril 2026 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après avoir délibéré et voté, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **ADMINISTRATIF**

#### **DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026**

Comme chaque année la commune à la possibilité de demander une subvention « amendes de police » pour avoir des aides sur les travaux de sécurisation sur la voie publique comme repeindre des signalisations, mettre en place de nouveau panneaux, ...

La mairie a un devis de BD LINE qui va être légèrement modifié pour ajouter :

- La signalisation sur la rue du Hallier. En effet les conseillers avaient fait remonter le danger au niveau du rétrécissement et avaient demandé que soit installé un miroir. La réponse du département déconseille le miroir et préconise un changement de sens de priorité et la modification de la signalisation au niveau de l'ilot de manière qu'il soit beaucoup plus visible.
- Ajout d'un stop à l'intersection de la rue du vivier et de la rue de la vallée Guérin.

Le montant est d'environ de 17 000 € TTC en attente du devis final.



Ce dossier doit être déposé avant le 30 juin 2026.

Les équipements chiffrés couvrent presque toute la commune. Cela engendre un travail d'établissement de plans de tous les emplacements où il va y avoir des reprises de marquage et des compléments de signalisation (panneau Zone 30)

La subvention demandée représente 80 % du montant HT du devis.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention ainsi qu'à signer l'ensemble des documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

#### **DESIGNATION D'UN REFERENT CLECT AUPRES DE LA CCPH**

La commission locale d'évaluation des charges transférées de la CCPH a pour objet l'évaluation des transferts de charges entre les communes membres et la CCPH afin de neutraliser les impacts financiers des transferts, par ajustement des attributions de compensation.

La commune doit désigner un représentant à cette commission.

Aurore MALMAISON se propose de représenter la commune à la CCPH pour cette commission

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** Madame Aurore MALMAISON comme référente CLECT.

#### **DESIGNATION D'UN REFERENT FORET :**

L'état a donné aux communes la compétence de la surveillance des parcelles boisées et de leur exploitation.

Représentant et interlocuteur privilégié c'est un contact identifié dans la base de données des collectivités forestières d'Ile de France.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DESIGNE** Madame Emilie Boismal comme référente Forêt.

#### **VOIRIE**

##### **ELAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES**

La mairie souhaite durcir la procédure pour contraindre les propriétaires récalcitrants qui ne font pas suite aux demandes d'entretien de leurs haies et arbres en limite de propriété/voie publique.

Madame le Maire donne en exemple le chemin piétonnier au Breuil le long de la Départementale qui n'est plus praticable malgré les relances auprès du propriétaire de la parcelle bordant le cheminement.

Le conseil décide d'aller plus loin que le simple courrier recommandé.

La procédure proposée est la suivante :

À la suite de 2 courriers recommandés (mise en demeure et exécution par la commune) restés sans effet, la commune fera réaliser les travaux aux frais du propriétaire/ locataire récalcitrant. La commune payera la facture de l'entreprise et sera remboursée par un avis à payer émis par la trésorerie.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE** d'appliquer la procédure suivante aux habitants de la commune qui ne répondent pas à leur obligation d'entretien des haies et arbres en limite de propriété avec les voies publiques ou privées de la commune :

- 1<sup>ère</sup> lettre recommandée pour demande d'entretien,
- 2<sup>ème</sup> lettre recommandée avec mise en demeure d'entretien et intention de réalisation de travaux par la

- commune à la charge du propriétaire,
- Devis et réalisation des travaux par la Mairie avec titre de trésorerie pour recouvrer les dépenses auprès du propriétaire.

Madame Monnin demande de profiter de cette modification pour faire une pique de rappel sur la réglementation et les obligations de chacun.

### **DOSSIER EN COURS – POINT D’AVANCEMENT**

#### **EMBAUCHE D’UN NOUVEAU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

Madame Justine PORASZKA a été recrutée pour occuper les fonctions d’agent administratif à temps plein à compter du 07 juillet 2026 pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois en remplacement de Monsieur Broumault.

Elle sera formée par Madame Plisson pour la partie Mairie et à la Poste de Houdan ainsi que par l’agent de l’agence postale de Gambais. L’agence postale réouvrira le 31 août 2026.

#### **DOSSIER MAISON LHEMERY**

La mairie a reçu les représentants d’Ingenier’y et du département pour étudier ensemble les différentes possibilités de modification du contrat rural en cours et voir s’il est adaptable au nouveau projet d’aménagement.

La réponse est négative car les modifications sont trop conséquentes.

À la suite de cette réunion, Madame le Maire propose donc d’annuler le contrat rural en cours pour faire une demande d’un nouveau contrat rural qui porterait sur le nouveau projet et qui serait effectif au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

L’annulation du contrat rural faisant perdre à la mairie les subventions déjà accordées, le conseil demande que toutes les possibilités soient regardées avant l’annulation du contrat rural. Notamment le fait que des frais ont été engagés (achat du terrain, Etudes diverse) ne pourront pas rentrer dans le nouveau contrat rural.

En revanche si une partie du projet du contrat rural en cours est réalisé, les subventions attribuées seront versées au prorata des travaux réalisés. Il faut donc bien mettre à plat tous les frais au regard des subventions attribuées que l’on risque de perdre.

Le conseil acte le fait que toutes les solutions seront étudiées avant toute décision.

#### **DOSSIER TERRAIN THOMAS**

Pour ce sujet, la mairie a reçu « les Résidences Yvelines Essonne » bailleur social, dépositaire et titulaire du permis de construire en cours pour le projet de la Résidence Autonomie.

Le Conseil Départemental se désengage du projet.

Le bailleur social et Madame le Maire s’accordent pour convenir que le terrain Thomas est trop petit pour réaliser de manière satisfaisante le projet actuel.

Madame le Maire demande le dépôt d’une demande d’annulation du permis de construire par les Résidences pour libérer cette parcelle, ce qui a été acté sans contrepartie.

La mairie peut commencer à travailler sur son projet qui consiste à agrandir le parking de la MSP, garder un espace vert pour créer petit parc en cœur village et détacher 3 parcelles en bordure de route afin d’envisager la réalisation de maisons de ville. La vente de ces 3 parcelles à bâtir permettra de financer les travaux d’aménagement.

Ce projet d’aménagement implique une modification simple du PLU pour changer une partie du terrain actuellement en zone d’équipement vers la zone UA.

#### **DOSSIER JEUX POUR LES PETITS**

La mairie n’a pas encore reçu la totalité des avis à la suite des demandes de subventions.

Si le dernier retour devait être négatif, il serait possible d’inclure le financement de l’aire de jeux dans le prochain contrat rural. Cette solution retarde d’autant la mise en place car il ne faut pas avoir commencé les travaux avant l’attribution des subventions.

En attendant, les agents communaux vont mettre en place un parcours de mobilité pour les petits avec des rondins et poutres en bois.

### **DOSSIER PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PCS**

Il a été mis à jour par Éric DEHAYNIN

Le PCS est constitué de nombreux renseignements relatifs aux moyens matériels, techniques, humains à disposition de la commune pour faire face à des événements climatiques, environnementaux et sanitaires majeurs. Il est également constitué d'un organigramme regroupant les interlocuteurs par pôle de mission.

Le point central de communication est basé à la mairie et géré par le Maire qui reste sur place avec la secrétaire afin de dispatcher les consignes et créer le lien entre les divers pôles.

Il convient de procéder à la désignation des membres pour les différents pôles de missions du PCS :

- ∞ Mission logistique et travaux = Éric DEHAYNIN avec en Back up Emilie COULBAULT
- ∞ Mission population = Marianne MONNIN avec Alexandra VIATTE et Emilie BOISMAL (en mesure de faire du porte à porte avec la liste des personnes fragiles et faire remonter les besoins).
- ∞ Mission de sécurité et de secours = Jonathan TWITCHIN et Thierry BEGUE (mise en place de panneau de signalétique, de barrière vauban - capable de conduire le camion)
- ∞ Mission relation = Aurore MALMAISON avec Florence LION et Nadia PLISSON (basé à la mairie)

Il convient de créer une liste regroupant certains habitants de Condé exerçant dans le paramédical, médical et services de secours qui pourront être réquisitionnés afin de constituer une réserve communale. La Mairie fera une demande à la population afin de recueillir les volontaires.

Le PCS doit être intégré dans le Plan Intercommunal de Sauvegarde établi par la CCPH. Le PICS centralise et mutualise tous les moyens des PCS de l'ensemble des communes de la CCPH qui l'intègrent.

### **DOSSIER VIDEO PROTECTION**

La Mairie avance sur la partie technique du projet de vidéoprotection et plus précisément dans le choix d'une installation majoritairement radio ou fibre ou mixte, ce qui permettra de minorer significativement le coût global d'installation.

Monsieur Jonathan TWITCHIN fait remarquer qu'en fonction des solutions retenues, il faudra prendre en considération le montant d'entretien annuel avec un possible renouvellement des émetteurs.

La mairie échange avec la commune de Grandchamp, village mitoyen sur le Hameau du Breuil, pour réfléchir de manière collective à l'implantation des caméras sur cette zone afin de ne pas avoir de doublons.

La Mairie a un référent auprès de la Gendarmerie de Versailles qui validera le projet.

### **DOSSIER MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE**

Une réunion a eu lieu lundi 22 juin 2026 en mairie pour trouver une solution au désaccord actuel à la suite du départ d'un praticien en septembre 2026.

L'objet de la réunion est de permettre l'installation de la nouvelle psychomotricienne dès septembre, tout en libérant un cabinet pour ne pas empêcher l'installation d'un futur médecin.

Le département (propriétaire de la MSP) devait être présent mais n'est pas venu.

La réunion s'est faite en présence de l'équipe paramédicale et des membres du conseil.

Après de longues discussions, l'équipe médicale a proposé une solution qui permet de satisfaire aux demandes de chacun mais qui demande des modifications des locaux.

Les professionnels installés ont demandé que le département fasse une confirmation écrite (acceptation des modifications) et qu'il accepte qu'un seul médecin généraliste soit installé dans les locaux de la MSP.

La mairie doit faire un chiffrage pour les travaux de plomberie, sol et déplacement d'une porte et calculer les nouveaux loyers suites aux changements de locaux par les praticiens. Ceux-ci demandent également un état complet des charges de la MSP

La Mairie attend un avis technique du département pour ce projet de modification notamment de savoir si le local libéré permet d'avoir assez de place pour un médecin généraliste.

## **SYNDICATS ET CCPH**

### **COMPTES-RENDUS DES DERNIERES REUNIONS**

#### **SEY**

Le comité syndical a été reporté.

#### **SILY - Compte-rendu du Comité Syndical du 22 juin 2026**

Madame Emilie BOISMAL fait un compte-rendu de la réunion.

Mise au vote l'embauche d'une personne pour les espaces verts. Prise en charge à 60% pour l'embauche de cette personne

Le SILY recherche d'un gardien catégorie C logement fourni, mission du gardien : surveiller la dégradation des lycéens + gestion de l'eau

Le Maire de la Queue Lez Yvelines est nouvellement élu président du SILY, Il reprend la totalité du dossier avec beaucoup d'envie de faire des choses.

Il y a énormément de projets de rénovation.

#### **Le SIAEP - Compte-rendu du Comité Syndical du 23 juin 2026**

Madame le Maire fait un bref compte-rendu de la réunion.

- Délégation de pouvoir au président pour faire des dépenses jusqu'à 300 K€
- Election des commissions :
  - ↳ Commission d'Appel d'Offres
  - ↳ Commission de délégation de mission publique
  - ↳ Commission MAPA
  - ↳ Commission Finances
  - ↳ Commission Travaux
  - ↳ Commission qualité de l'eau
- Désignation du délégué au CNAS qui représente le personnel
- Création d'un poste saisonnier pour cet été afin d'embaucher un jeune qui sera chargé de répertorier numériquement et identifier physiquement les 41 poteaux incendie à l'aide d'autocollants
- Vol d'eau d'une capacité de 100m<sup>3</sup> sur Condé à partir d'une borne incendie. Il est rappelé qu'il est interdit d'utiliser et de prélever de l'eau sur les bornes incendie hors service de secours. Madame Emilie Coulbault a vu le camion-citerne se brancher mais elle n'a pas pris de photo pour pouvoir l'identifier.
- Vote du règlement du service d'eau potable
- Modification de la notion de prise en charge des fuites avant/après compteur : le branchement après compteur sera pris en charge sur 1 m après compteur jusqu'au raccord sur la partie privée de la canalisation.
- Vote de la vente d'un terrain à la Mairie de Gazeran
- Etude pour la mise en place de filtres pour le fer et les molécules émergentes métabolites (chlorothalonil et déséthylatrazines) qui posent des problèmes sur le forage de la Noue-plate à Gazeran. En effet, les résultats sur ce forage sont régulièrement en limite de qualité. Pour remédier à ce problème, Véolia a mis en place des mélanges d'eau avec d'autres captages pour diluer les métabolites.
- L'ARS demande des mesures plus pérennes pour filtrer l'eau distribuée (1 filtre pour le fer et un filtre à granules de charbon pour filtrer les métabolites)

- Travaux à prévoir avec un coût d'1 million d'€ pour mettre ces filtres et ajout d'une bâche 1500 M3 pour compenser les à-coups (+800K€) avec une aide de l'AESN de 40 % sur ces travaux. La part syndicale sur la vente d'eau devra être majorée pour compenser le coût de ces installations(10 cts).

### **SIVOM ABC - Compte-rendu de la rencontre du 19 mai 2026 avec la SAUR**

Madame Marianne MONNIN fait un point sur ce rendez-vous.

Visite de la station d'Épuration avec la SAUR.

Le PLU de Bourdonné prévoit une Zone équipement pour le projet de la future station d'épuration mais la mairie n'est pas propriétaire du terrain.

Le contrat de la SAUR se termine au 31/12/2026.

Le SIVOM ABC s'interroge sur la possibilité de prolonger le contrat pour se laisser le temps de changer d'AMO.

VERDI ne donnant pas satisfaction pour ensuite lancer le nouvel appel d'offres, un Rdv avec Intégral Environnement est prévu.

La SAUR a présenté le Rapport Annuel du Délégué 2024. Celui de 2025 est en finalisation de rédaction et sera présenté au SIVOM ABC en septembre.

La SAUR doit revenir vers le SIVOM ABC pour donner les éléments de reconduction.

### **Point RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)**

Le SIVOM ABC s'est prononcé contre la rescolarisation « confort » d'enfants dans d'autres communes car cela implique des frais pour le syndicat et un risque supplémentaire de fermeture de classe.

Le prévisionnel d'effectif à la rentrée:

- ↳ 25 PS + 18 MS + 27 GS élèves à Bourdonné
- ↳ 26CP + 20 CE1 élèves à Condé
- ↳ 25 CE2 + 20CM1 + 23 CM2 élèves à Adainville

Distribution des dictionnaires aux élèves de l'école de Condé sur Vesgre offerts par la Mairie de Condé Sur Vesgre le jeudi 2 juillet 2026.

Monsieur Luc REGAL demande la réquisition de la salle polyvalente intercommunale pour l'école en cas de CANICULE car elle est climatisée. L'idée est bonne, un groupe de travail devra se réunir pour valider les modalités afin que cette solution soit pérenne.

Débat sur la canicule : la proposition d'enlever le macadam de la cour d'école et de planter des arbres est soulevée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Voirie :**

- ↳ Route de la cavée : bas-côtés à finaliser.
- ↳ Rue du vivier : le ralentisseur va être modifié pour renforcer son efficacité.

#### **Vie du village :**

- ↳ Réunions de quartiers : mise en place à la rentrée. Il y sera abordé entre autres la participation citoyenne et prise en compte des citoyens qui participeraient à cette action. Le référent et le coordinateur reste la Mairie. Il faudra travailler sur le découpage en septembre.
- ↳ Fête du 14 juillet :
  - Madame le Maire interroge les membres du Conseil Municipal pour connaître les volontaires pour préparer la manifestation.



- Volontaire pour la mise en place le 14 juillet matin : Jonathan TWITCHIN, Marianne MONNIN, Emilie COULBAULT, Florence LION, Aurore MALMAISON, Thierry BEGUE, Christine VALLAGE, Thierry LENNE

↳ **Forum des associations** : il ne sera plus organisé par le SIVOM ABC. La Mairie reprend l'organisation. Il aura lieu le 5 septembre 2026 au plan d'eau – rue de la Vesgre. Une information à la population sera faite prochainement.

### **Information des services de l'Etat :**

Madame Cousty, Conseillère aux décideurs locaux du SGC de Mantes la Jolie, a informé Madame le Maire que le Trésor Public met en évidence que 126 habitations condamnées sur 605 déclarent ne pas avoir d'éléments de confort de base (lavabo, raccordement à l'électricité, eau courante, baignoire,...).

Cette proportion étant jugée trop importante, le Trésor Public estime qu'il s'agit d'erreurs ou/et de fausse déclaration et qu'il convient de procéder à une mise à jour de la base de données pour revoir le classement de ces maisons (qualité de vie des maisons de 1 à 6 dans les impôts directs).

Madame Cousty souhaite connaître la position de la Collectivité sur ce sujet et sollicite Madame le Maire pour qu'elle donne son accord en toute connaissance du dossier pour la fiabilisation des évaluations des locaux d'habitation par la valorisation des éléments de confort.

Madame Cousty souligne que sans l'accord écrit des mairies des collectivités concernées par ces déclarations erronées, les services de l'Etat se réservent tous les droits de procéder à ces réévaluations de classification.

Le produit fiscal supplémentaire estimé par le Trésor Public à la suite des réévaluations s'élèverait à 3 901€ et occasionnerait un supplément de cotisation de 46.49€ sur la taxe foncière par local concerné.

Madame le Maire informe qu'elle a donné son accord.

### **Terrain de camping**

Une dizaine de mobil homes est déjà habitée alors que l'accord d'ouverture n'est pas signé. Le camping est prévu pour accueillir 110 emplacements habitations légères de tourisme, caravanes et tentes.

La préfecture et la gendarmerie suivent le sujet et sont vigilants.

- A ce jour, les travaux d'assainissement ne sont pas faits et le SPANC n'est pas d'accord avec la filière proposée par le propriétaire,
- Conformité des pompiers pour la défense incendie : bâche avec un volume suffisant,
- Eau potable : l'eau sera stockée en citerne la nuit pour alimenter le réseau le jour. Les citernes devront être régulièrement contrôlées par l'ARS pour s'assurer de la qualité de l'eau distribuée.

### **DEMANDES D'URBANISME EN COURS D'INSTRUCTION, ACCORDEES OU REFUSEES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL**

Madame le Maire fait lecture des demandes d'urbanisme enregistrées depuis la dernière séance de Conseil Municipal.

Les informations concernant les demandes de travaux, de permis de construire et de certificat d'urbanisme sont affichés sur le panneau d'informations à l'extérieur devant la Mairie, sur le panneau d'informations dans la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

La Secrétaire de Séance,  
Marianne MONNIN



Le Maire  
Florence LION


